

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2017

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Gérard CAMUZAT, Sylvie AMAND, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Michel MOUMDJIAN, Christiane TANZI, Caroline ONOFRI, Christian LOUIS, Françoise ROUX, Pascal AUGUET-OTTAVY, Timothée KOENIG, Mélanie MAURIN, Jean-Christophe CHAUTARD, Jean-Christophe BERTIN.

**Absents excusés :** Philippe CAUVIN (pouvoir Jacques BERENGER), Isabelle DERBES (pouvoir François CAVALLIER) Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Anne BILLOT (pouvoir Corine GUIGNON, Michel MERMOZ (pouvoir Jean-Christophe BERTIN), Magali MORO (pouvoir Michel MOUMDJIAN), Françoise BOMBACE (pouvoir Christiane TANZI)

**Absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Mélanie MAURIN

**16 PRESENTS**

**23 VOTANTS**

---

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire comportant les points suivants :

- 1/ Cession d'un local rue du Vallat (annule et remplace)
- 2/ Délégation pour célébration d'un mariage

**Adopté à l'unanimité**

**1/ Le procès-verbal du 30 mai 2017 est adopté à l'unanimité.**

**2/ Appel à projets en vue de la valorisation environnementale du site de l'ancienne mine de Fonsante (attribution) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est engagée dans ce processus d'appel à projets depuis plusieurs mois.

Cela a été fait en toute transparence en associant en amont les maires de la communauté de communes du Pays de Fayence ainsi que tous les élus qu'ils soient membres ou non de la majorité municipale.

Un lauréat potentiel se dégage.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le contexte général n'a jamais été aussi favorable à un tel projet du fait « d'un alignement des planètes inédit » :

- Adoption par la Région du plan départemental des déchets,
- Existence d'une relation de synergie avec les élus des Alpes-Maritimes.
- Création de la SPL pour le casier 4 de Bagnols en Forêt,
- signaux favorables de la sous-préfecture et la DREAL pour le projet,

La séance est partiellement interrompue sur la forme afin de permettre aux élus de poser des questions aux services municipaux présents.

Madame ONOFRI indique qu'un des projets présenté ne porte que sur 40 hectares et demande si des études doivent être effectuées.

Monsieur le Maire répond que le candidat retenu disposera d'un laps de temps suffisant pour présenter un projet conforme aux règles en vigueur.

La commune sera certainement confrontée à des oppositions, notamment provenant de certains résidents de quartiers proches du projet.

Il ne s'agit pas ici de donner un blanc-seing mais de proposer à un tiers d'être titré du point de vue foncier afin d'avancer dans son projet. Le lauréat devra dans les deux mois qui viennent présenter à la commune un projet de bail qu'il faudra analyser avec vigilance et qui sera présenté au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture du document de notation préparé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

La commune a été rendue destinataire, dans ce dernier tour, de trois projets de hauts niveaux, parmi lesquels un qui a su se bonifier encore entre l'avant-dernière étape et la dernière, et qui a été à l'écoute des remarques émises lors des différentes auditions.

Monsieur LOUIS tient à remercier l'ensemble des services de la commune et notamment le service urbanisme pour son implication dans le suivi de cet important dossier.

Il précise qu'il est en cohérence avec le choix des offres qui ont été retenues au cours de la procédure.

Parmi les trois dernières offres encore en compétition, il indique :

- La fragilité du projet du groupe SAUR concernant l'intervention d'ABIDOC,
- Une certaine déception pour le complément d'offre présenté par VEOLIA,
- Le groupe SUEZ présente un avantage certain.

Selon Monsieur LOUIS il faudra vérifier avec le groupe SUEZ s'il est retenu, trois points importants :

- Qui doit financer le rond-point sur la route départementale,
- Quid de l'évolution du PLU de Tanneron,
- Il faudra que ce projet apparaisse au SCOT.

Monsieur CHAUTARD demande s'il n'y a pas de risque de pollution pour le lac.

Monsieur le Maire répond que le groupe SUEZ par exemple, a pris le parti de ne proposer aucune activité dans le secteur de protection du lac.

Mélanie MAURIN demande s'il est prévu de communiquer sur ce projet.

Monsieur le Maire répond que le mode de gouvernance nous y convie, la transparence étant une condition sine qua none de la réussite de ce projet. Il rappelle par ailleurs que cela a toujours été sa façon de faire.

En conclusion, Monsieur le Maire propose au conseil d'opter pour la candidature du groupe SUEZ.

**adopté à l'unanimité**

**3/ Cession de la parcelle G 389** (annule et remplace la DCM n°2017-04/018 du 03/04/2017) :

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération du 03 avril 2017, autorisant la vente de la parcelle G 389 à Monsieur HOFFERT pour un montant de 41 000 € et lui permettant de signer tous les documents afférents à cette vente,

**adoptée à l'unanimité.**

**4/ Aliénation d'une parcelle communale située quartier des Gâches** :

Monsieur le Maire propose d'aliéner une bande de terre de 175 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur EPIN, au prix fixé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, situé quartier des Gâches.

Mélanie MAURIN demande s'il ne s'agit pas d'une voie d'accès à une parcelle.

Monsieur le Maire répond par la négative.

**adoptée à l'unanimité.**

**5/ Décision modificative n°1 au budget eau** :

Monsieur BERENGER fait lecture de la décision modificative permettant une modification de crédits en dépenses pour un montant de 2 900,00 €,

**adoptée à l'unanimité.**

### **6/ Décision modificative n°2 budget assainissement :**

Monsieur BERENGER fait lecture de la décision modificative permettant une modification de crédits en dépenses pour un montant de 2 000,00 €,

**adoptée à l'unanimité**

### **7/ Décision modificative n°2 budget commune :**

Monsieur BERENGER présente cette décision modificative d'un montant de 40 000 € en investissement et en fonctionnement, prenant en compte entre autres, l'augmentation des recettes de taxe additionnelle de droits de mutation.

**adoptée à l'unanimité**

### **8/ Motion contre la suppression partielle de la taxe d'habitation :**

Monsieur le Maire indique que l'Association des Maires de France propose aux communes de se prononcer sur un texte visant à s'opposer à la suppression partielle de la taxe d'habitation.

Selon Monsieur le Maire cette éventuelle suppression pose trois questions majeures :

- Un coût supplémentaire de 10 milliards d'euros pour le contribuable national à un moment où il faudrait faire des économies,
- La compensation du manque à gagner pour les collectivités territoriales n'est pas assurée, et quand bien même elle le serait, la dotation compensatoire ne saurait évoluer avec le nombre d'habitants de la commune dans le cas d'évolutions démographiques
- Ce serait une remise en cause de la libre administration territoriale précisée dans l'article 72 de la constitution.

Monsieur ANTONINI précise que la taxe d'habitation représente 40 % des recettes de fonctionnement de la commune.

Monsieur CHAUTARD considère qu'il s'agit d'une mesure qui incitera les communes à réduire leurs dépenses, d'autres projets présidentiels prévoyaient des réductions encore plus drastiques.

En conclusion Monsieur le Maire indique que l'inquiétude est réelle auprès de nombreuses communes.

**adoptée par 18 voix pour, 3 voix contre** (M. MAURIN, C. ONOFRI, C. LOUIS) et **2 abstentions** (JC. CHAUTARD, S. AMAND)

### **9/ Réajustement des tarifs de la régie centralisée :**

Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs de la régie centralisée et plus particulièrement les tarifs de la cantine inchangés depuis 5 ans, comme ci-dessous :

- Cantine scolaire :
  - **2,80 €** le repas des élèves,
  - **3,65 €** le repas des adultes

**adopté à l'unanimité.**

### **10/ Précisions sur la régie de recettes de la médiathèque municipale :**

Monsieur le Maire précise que suite à la demande de Madame la Trésorière de Fayence, il convient de préciser les tarifs en place comme ci-dessous à la médiathèque :

- Abonnement réseau MEDIATEM :
  - o Adulte 8,50 €
  - o Enfants 4,50 €
  - o Etudiants (carte d'étudiant à jour), CCAS (justificatif de la mairie), adulte handicapé (carte handicapé à jour) demandeur d'emploi (attestation Pôle Emploi) 4,50 €
- Photocopie : 0,30 € la feuille

**adoptées à l'unanimité**

### **11/ Vente d'un échafaudage (annule et remplace la DCM n°2014-04/020 du 03 avril 2017) :**

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il convient de délibérer à nouveau concernant la cession de l'échafaudage acheté en décembre 2007, et vendu au prix de 8 500 €,

**adoptée à l'unanimité.**

### **12/ Coupes de bois prévues pour l'exercice 2018 dans le domaine relevant du régime forestier :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet fixant l'état d'assiette des coupes de bois effectuées par l'ONF, pour l'exercice 2018,

**adoptées à l'unanimité**

### **13/ Nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017 :**

Monsieur le Maire précise au conseil que la commune a obtenu de haute lutte dans le temps très court qui lui était imparti, la mise en

place du nouveau décret laissant la liberté aux communes de revenir à la semaine des 4 jours au niveau des rythmes scolaires.

Pour cela il fallait à la fois réunir les conseils d'écoles, que la CDEN délibère, et que l'autorité organisatrice des transports scolaires soit d'accord.

Pour ce dernier point il a fallu une intervention très volontariste lors de la CDEN.

Le retour à la semaine de 4 jours d'apprentissage dès la rentrée 2017 (Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30).

**adoptée par 22 voix pour et 1 abstention** (C. ONOFRI)

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**1/ Cession d'un local rue du Vallat, cadastré F 173** (annule et remplace la DCM n°2017-04/017 du 03 avril 2017) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de céder la parcelle C 173, située rue du Vallat à M. Thibaud PLANQUE, et l'autorisant à signer tous les documents afférents à cette vente,

**adoptée à l'unanimité.**

**2/ Délégation pour célébration d'un mariage et pour signature de tout acte d'Etat-Civil** :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de donner pour le 09 septembre 2017, délégation à Monsieur Michel MOUMDJIAN afin de célébrer un mariage,

**Est adopté à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

A/ Madame ONOFRI souhaite que le dossier concernant le chemin communal reliant les deux chapelles Callian-Montauroux puisse aboutir.

Monsieur ANTONINI indique que la commune va relancer la propriétaire jouxtant la chapelle St Donat et qui est concernée par le passage de ce chemin.

B/ Monsieur MOUMDJIAN souhaite que l'on puisse communiquer dans le prochain bulletin municipal sur les responsabilités des présidents d'association et des élus dans cette période d'état d'urgence.

Monsieur le Maire répond qu'il faut en effet communiquer afin que les associations puissent être protégées et les bénévoles rassurés.

C/ Monsieur LOUIS informe que la Communauté de Communes a délibéré en vue de la signature d'une convention avec le CRPF.

D/ Monsieur LOUIS tient à évoquer la situation compliquée de la Maison du Lac dont les travaux ont pris beaucoup de retard.

E/ Madame TANZI indique que la semaine bouliste ne sera pas organisée cette année. Elle trouve cela dommage en indiquant que Callian Evènements prendra le relais.

F/ Monsieur CHAUTARD déplore le tapage nocturne subi par les riverains du boulevard Amiral Rue.

G/ Monsieur CHAUTARD indique que de nombreuses personnes seraient intéressées par la mise en place d'une navette payante reliant le Pays de Fayence et Mandelieu ou une autre destination.